Pourquoi est-il permis en Islam de manger de la viande rouge et blanche ?

La viande est une source essentielle de protéines. Les humains ont des dents plates et aiguisées, adaptées et préparées pour mâcher et broyer la viande. Allah a accordé à l'homme des dents adaptées à la consommation de plantes et d'animaux, et a créé son système digestif de manière à digérer les aliments végétaux et animaux, ce qui est une preuve de la légitimité de la consommation de viande.

{...Vous est permise la bête du cheptel, ...} [266] Sourate al-Mā'idah : 1.

Le Noble Coran a énoncé quelques règles concernant la nourriture :

{Dis : « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc -car c'est une souillure -ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah. » Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.} [267] Sourate al-An'ām : 145.

{Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée -sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité.} [268] Sourate al-Mā'idah : 3.

Allah le Très-Haut a également dit :

{Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès.} [269] Sourate al-A'rāf : 31.

Ibn al-Qayyim (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit [270] : "Il a ordonné à Ses serviteurs de consommer ce qui maintient leur corps grâce à la nourriture et aux

boissons, qui doivent être en fonction de ce qui profite au corps en termes de quantité et de qualité. Une fois que cela dépasse cette mesure, cela devient du gaspillage. Les deux comportements sont malsains et causent des maladies : s'abstenir de nourriture et de boisson ou les consommer de manière excessive. La meilleure manière de maintenir une bonne santé réside dans ces deux mots." "Zād al-Ma‘ād" (4/213).

Allah le Très-Haut a décrit le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d’Allah sur lui) en disant : {...leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, ...} [271] Allah le Très-Haut a également dit : {Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis : « Vous sont permises les bonnes nourritures, ...} [272] Sourate al-A‘rāf : 157, Sourate al-Mā’idah : 4.

Ainsi, toutes les choses pures sont permises et toutes les choses impures sont interdites.

Le Prophète (paix et bénédictions d’Allah sur lui) a précisé comment le croyant doit agir concernant sa nourriture et sa boisson, lorsqu'il a dit : "Le fils d’Adam n’a pas rempli un récipient qui soit pire que son ventre ! Il lui suffit pourtant de quelques bouchées pour se maintenir debout. Cependant, s’il lui faut plus que cela, que ce soit un tiers pour sa nourriture, un tiers pour sa boisson et un tiers pour sa respiration." [273] Rapporté par Al-Tirmidhī.

Le Prophète (paix et bénédictions d’Allah sur lui) a également dit : "Point de préjudice, ni de dommage" [274] Rapporté par Ibn Mājah.